



# Fiche mémo

## Académie de Créteil

Le programme « Notre école, faisons-la ensemble » s'inscrit dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022. Son objectif est de proposer une nouvelle méthode de co-construction et de concertation, pour les grandes transformations à venir dans l'éducation nationale.

L'ensemble des ressources « Notre École faisons-la ensemble » est sur le site dédié [m@gistere](https://m@gistere).



Pour retrouver toutes les informations relatives à la philosophie du dispositif, les documents-clés, ainsi que des exemples de projet : <https://www.ac-creteil.fr/cnr-education-notre-ecole-faisons-la-ensemble-122176>

## Processus d'instruction d'un projet pédagogique transformant

### 1 CADRE D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet répond aux besoins des élèves.

Le projet vise à améliorer la réussite et le bien-être des élèves ainsi qu'à réduire les inégalités.

Le projet est issu d'une concertation élargie au sein de l'école ou de l'établissement.

### 2 PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

**L'inspecteur référent est sollicité dès le début de l'élaboration du projet pour accompagner le porteur.**

La fiche d'auto-évaluation est renseignée, en appui à la construction du projet.

Le projet est déposé sur la plateforme [m@gistere](https://m@gistere)



### 3 PROCÉDURE DE VALIDATION

La commission de validation instruit le dossier et demande, le cas échéant, des compléments.

➔ Le projet est validé et financé dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

➔ Le projet ne relève pas du CNR Éducation mais sera accompagné.

# Fiche d'auto-évaluation à l'attention du porteur de projet

Afin d'accompagner l'élaboration des projets et garantir leur éligibilité, l'académie de Créteil a mis en œuvre une fiche d'auto-évaluation.

Le projet est déposé sur la plateforme [m@gistère](#) quand il est finalisé, c'est à dire quand son éligibilité est vérifiée. À ce stade, il est conseillé de solliciter son inspecteur référent.

Cette fiche est destinée à accompagner l'élaboration des projets. Elle est une aide à la conception.

Elle est outil de dialogue avec votre inspecteur référent pour accompagner votre projet.

Elle sera déposée par vos soins sur la plateforme en même temps que le projet.

→ Si le projet répond à tous les éléments, alors il peut être déposé sur la plateforme.

→ Si le projet ne répond pas à tous les éléments, il est recommandé de prendre l'attache de l'inspecteur référent, si cela n'a pas déjà été fait, pour compléter les items manquants.

## Éléments à prendre en compte

oui pas encore

L'inspecteur référent a été informé de la démarche et sollicité le cas échéant par le directeur ou le chef d'établissement pour accompagner la construction du projet.

Le projet est le résultat d'un diagnostic partagé permettant d'identifier les besoins des élèves.

Le projet s'appuie sur les axes stratégiques de l'établissement.

Le projet est le fruit d'une concertation large associant les acteurs et partenaires de la communauté éducative et notamment les collectivités territoriales (la case afférente, en haut de la dernière page du projet, est cochée).

Le projet est au service des apprentissages, du bien-être des élèves ou de la réduction des inégalités. Il a une dimension innovante ou transformante.

L'expertise des corps d'inspection ou des missions académiques concernées a été sollicitée pour avis ou accompagnement par le biais de l'inspecteur référent.

Les objectifs visés par le projet sont précisément définis.

Le projet est inscrit dans la durée.

Le projet prévoit et définit la mesure concrète des effets des actions mises en œuvre.

Le budget demandé est cohérent et justifié.

Les devis sont fournis à l'appui des demandes présentées.

Le projet relève bien de la démarche *Notre école, faisons-la ensemble*.

Il ne consiste pas en une demande de moyens RH ou de financement de dispositifs déjà financés par ailleurs ou encore d'investissements relatifs au bâti scolaire.

# Inscrire son projet dans le processus d'évaluation de l'établissement

Ce guide méthodologique est destiné à articuler les projets CNR avec les axes stratégiques de l'établissement.

C'est un outil d'aide à l'élaboration du projet.

## L'évaluation externe est totalement terminée

Les projets CNR s'appuient sur l'analyse de l'évaluation et sur les axes stratégiques retenus.

## Seule l'auto-évaluation est réalisée

L'établissement profite de l'auto-évaluation et de la dynamique engagée pour proposer des projets pédagogiques adaptés à son analyse, en sollicitant l'accompagnement de l'inspecteur référent. Lors de l'évaluation externe, l'avis des évaluateurs sur les projets CNR peut être sollicité. L'évaluation du projet CNR s'articule autour du suivi des orientations stratégiques.

## L'évaluation n'est pas encore engagée

L'établissement s'engage dans la démarche CNR, met en place les consultations et construit son projet pédagogique en sollicitant l'accompagnement de l'inspecteur référent. Ces éléments alimenteront le processus d'auto-évaluation lorsque l'établissement ou l'école seront évalués.

# Calendrier des commissions d'expertise et de validation

Des commissions départementales et académiques se déroulent régulièrement pour expertiser les projets déposés.

Les commissions départementales se tiennent la semaine précédant la commission académique.

Lors des commissions, les projets sont instruits pour examiner leur éligibilité et leur demande de financement.

## Commissions académiques



- ➔ Si des compléments d'information sont nécessaires, la validation sera suspendue dans l'attente de la réponse du porteur de projet.
- ➔ Si le projet retenu il est validé par la commission, il reçoit alors une notification de financement de la part de la DSDEN pour les projets issus du premier degré ou des services financier du rectorat pour les projets issus du second degré ;
- ➔ Si le projet ne remplit pas les critères d'éligibilité d'un projet CNR, il est identifié comme « hors cadre CNR », il sera alors accompagné par son inspecteur référent en dehors du dispositif *Notre école, faisons-la ensemble*.

# Contacts

L'ensemble des contacts des missions académiques est à retrouver sur [la page académique dédiée.](#)

**Je souhaite élaborer un projet CNR**

Contactez son inspecteur référent d'établissement :

- premier degré // **77** annexe 77-1D **93** annexe 93-1D **94** annexe 94-1D
- second degré // **77** annexe 77-2D **93** annexe 93-2D **94** annexe 94-2D

**Je souhaite savoir où en est mon projet du point de vue de son instruction**

Contactez le A-Dasen ou l'IA-Daasen.

**J'ai une question d'ordre administratif ou budgétaire**

Pour le premier degré, contactez la DSDEN :

**77** [ce.77.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr](mailto:ce.77.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr)

**93** [ce.93.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr](mailto:ce.93.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr)

**94** [ce.94.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr](mailto:ce.94.cnr-projetNEFLE@ac-creteil.fr)

Pour le second degré, contactez le Daspe :

[ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)